



PROCES VERBAL

SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11

REUNION DU 24 OCTOBRE 2020

Présidence : COLLINET Eric

Présents : Jean Louis ROUSSEAUX – Bernard BOSCHINI – COLLINET Eric

Absent :

OUVERTURE

L'animateur accueille avec plaisir les membres et ouvre la séance

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

L'animateur,

Demande si des observations ou modifications doivent être apportés au procès-verbal cité ci-après :

PV Du 28 Septembre2020 paru sur le site le 29 Septembre 2020.

La Section,

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal

RAPPEL / FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit être remplie entièrement :

1° Le N° de licence et Nom de l'éducateur responsable de l'équipe (dans la case en bas de la feuille)

2 ème Le nom et N° de licence des arbitres et juge de touche

3 ème Les jeunes doit être encadrés par un Educateur ou Dirigeant Majeur.

RAPPEL REGLEMENT JEUNES FOOT A 11

Article 6 : Matches remis – Terrains impraticables

Règlement relatif au report de match pour terrain impraticable en période hivernale et hors période hiver « voir circulaire d'application sur le site du DMF rubrique documents ». Il ne sera accordé qu'un seul report pour un même match, si celui-ci devait être reporté une 2^{ème} fois la rencontre sera systématiquement INVERSEE ou jouée sur un terrain de repli (*proposé par le club recevant*) de préférence synthétique, et ce, afin d'éviter l'application de l'article 7 de ce règlement.

Article 7 : Classements

Un classement est arrêté à la fin de chacune des phases dites d'automne et de printemps.

Matches 1^{ère} phase non joués au 24 décembre seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 pt)

Matches 2^{ème} phase non joués au 15 juin seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 pt)

Catégorie U14

FORFAIT

Journée du 17/10/2020 – U 14 D 1 – Match 50816.1 – Stade de Reims 2 – Gueux 1

Forfait du Stade De Reims

Fais de dossier 30 € à la charge du Stade de Reims

Frais de Déplacement de l'arbitre à la charge du Stade de Reims

FORFAIT GENERAL

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 15 Octobre de TAISSY FEMININES 2 déclarant FORFAIT GENERAL

Pour son équipe - U 14 D 2 Gr B –

La section,

Prend acte et regrette cette décision

Exonère TAISSY FEMININES 2 de son amende.

Catégorie U16

FORFAIT

Journée du 13/09/2020 – U 16 D 2 Gr A – Match 50907.1 – Cernay Ber Lav – Rs Sires

Forfait de Reims Sires

Frais de dossier 30 € à la charge de Reims Sires.

Catégorie U18

TIRAGE 1^{ER} TOUR COUPE LOXAM ACCESS U 18 DU SAMEDI 31 OCTOBRE 2020

AY CS – RS NEUVILLETTE JAMIN

SILLERY FC – EPERNAY FC

MUIZON ES – REUIL/VENTEUIL

AVIZE GRAUVES – BETHENY FC

CERNAY BER LAV – ST BRICE COURCELLES

EXEMPTS : ARGONNE FC ET LES 9 EQUIPES D1

TAISSY AS – GUEUX – CORMONTREUIL FC – WITRY LES RS – TINQUEUX CHAMP FC – DIZY US –

VITRY FC – FAGNIERES et SEZANNE RC.

L'ANIMATEUR

Eric COLLINET

LE SECRETAIRE

JL ROUSSEAU

PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU, MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS